

Affiché le

ID: 005-210500583-20200717-202026-DE



# COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020 DÉLIBÉRATION N° 2020-26

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 10 Conseillers absents :

Conseillers représentés :

Pour: 7 Contre:

Abstention: 3

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

#### Absents:

#### Pouvoir:

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

## **Objet:** AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET MAIRIE

- Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2019 du budget Mairie.
- Vu les résultats constatés à savoir un excédent de la section de fonctionnement de 24 650.43 €, et un déficit de la section d'investissement de 34 459.55 €
- Vu l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de 82 750.26 € et le déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de 82 563.95 €.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020 Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID: 005-210500583-20200717-202026-DE

- Vu les restes à réaliser de 140 303.02 € en dépenses d'investissement de 203 146.33 € en recettes d'investissement.
- Vu le besoin net de la section d'investissement de 54 180.19 €.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
  - Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 54 180.19 € au compte 1068 du BP 2020.
  - Report de l'excédent de la section d'exploitation de 53 220.50 € au chapitre 002 du BP 2020.
  - Report du déficit de la section d'investissement de 117 023.50 € au chapitre 001 du BP 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1° adjoint au Maire.